DES TENDANCES SOCIALISTES

DU GOUVERNEMENT.

—

RÉPONSE A LA LETTRE DE M. PETETIN.

MONSIEUR,

En apprenant que vous me faisiez l'honneur, — si périlleux pour moi, — d'une réponse, je m'attendais à voir la question qui nous divise, précisée avec plus de rigueur, serrée plus étroitement, laisser enfin échapper la vérité sous la puissante pression de votre logique. Ce résultat aurait été au moins pour moi, qui cherche la vérité, une compensation à ce que mon amour-propre pouvait souffrir dans cette polémique inégale. Dois-je le dire? mes espérances ont été déçues, et je n'ai rencontré qu'une critique vive et brillante, là où je prévoyais, — où je craignais peut-être, — une victorieuse réfutation.

Vous me permettrez donc de rétablir le débat sur le terrain où je l'avais placé, et vous ne trouverez pas mauvais, qu'au lieu de m'en éloigner à la suite de vos habiles digressions, j'essaie de m'y maintenir. La vérité gagnera, je l'espère, tout ce que la discussion aura perdu en imprévu et en étendue.

Voici les propositions que j'avais avancées ; j'avais indiqué d'abord que le caractère commun des écoles socialistes qui se sont mêlées à la révolution de Février, avait été une confiance exagérée dans le pouvoir, comme moyen de réaliser leurs doctrines ; qu'elles avaient considéré l'autorité comme l'instrument pratique de leurs succès ; en d'autres termes, qu'elles avaient compté beaucoup plus sur le gouvernement, pour appliquer leurs systèmes, que sur l'adhésion individuelle des hommes.

J'avais ajouté qu'une des causes qui avaient déterminé cette direction dangereuse des écoles socialistes, était l'exagération des attributions accordées à l'Etat, l'excès du gouvernementalisme, accepté avec trop d'imprévoyance par l'opinion publique. Pour démontrer la justesse de ces assertions, je citais quelques faits de notre législation économique, qui n'étaient pas autre chose que l'application faite par le gouvernement lui-même, mais sous un nom différent, et au profit de certaines industries ou de certaines propriétés, des idées socialistes qui avaient inspiré le plus d'effroi, soulevé le plus de colères. Tels étaient le *droit au travail*, repoussé quand les socialistes le demandent, accordé, sous le nom de *protection*, quand certaines industries le réclament ; la *fixation des salaires* ou des profits, refusé quand les socialistes le demandent, accordé, quand certaines propriétés agricoles le réclament; la *gratuité du crédit*, à la fois si ridiculisée et si odieuse, refusée, quand les socialistes la demandent, accordée, sous prétexte d'égaliser les conditions de la production, quand les industries protégées la réclament.

Je voyais pour l'autorité un danger à donner lieu au reproche de partialité qui doit naître de ces contradictions,et je terminais par quelques considérations générales sur la nécessité de restreindre la compétence du gouvernement en matière économique, de le ramener à un rôle plus modeste en apparence, mais plus fécond en résultats utiles et plus conforme aux principes sur lesquels repose sa haute magistrature.

Dans votre réponse, vous ne niez point ce que j'avance, loin de là, vous semblez l'approuver. Vous critiquez ma critique, et vous justifiez ce que j'avais considéré comme un abus. Là où j'avais vu un excès d'attributions gouvernementales, vous ne voyez que l'action journalière et naturelle de l'État ; là où une iniquité m'était apparue, vous ne voyez que l'accomplissement d'un devoir de l'administration, et là où j'indiquais un danger, vous semblez entrevoir un progrès. Examinons comment vous établissez cette justification.

Vous posez, comme thèse, au-dessus de toute contestation, qu'il n'y a pas de limite au droit de l'Etat, de lever l'impôt et d'en répartir le produit : « Il a, de droit naturel, la main dans la poche de « tout le monde. — C'est une question de plus ou de moins... non de « principe. » Ces paroles me rappellent un peu, je l'avoue, celles d'un financier, célèbre par ses mesures — ou plutôt ses rapines

fiscales, — l'abbé Terray ; il répliquait à un homme qui lui reprochait de prendre l'argent dans la poche des gens : et par Dieu, où voulez-vous que je le prenne ? Malgré ce souvenir, et quoique je puisse élever bien des objections contre le principe qui autoriserait le gouvernement à prélever un impôt, en tolérant que les uns fassent payer leur part par les autres, je vous concéderais volontiers, pour abréger, qu'il a le droit de prélever les impôts comme il l'entend, et sur qui il lui plaît. Mais je ne saurais être d'aussi bonne composition, quand il s'agit de répartir le produit de cet impôt. Il y a ici des principes absolus au joug desquels on ne saurait se soustraire. Car, au-dessus des combinaisons financières, et des caprices des distributeurs des deniers publics, il y a la justice ; la justice, qui est à la fois le principe et le but, en un mot, la raison d'être des gouvernements. Cette justice, cette équité souveraine, veut que l'impôt prélevé soit dépensé dans un intérêt général, et non dans l'intérêt particulier d'une minorité, d'une classe d'industriels ou de propriétaires. Pensez-vous que j'admette jamais une loi de *maximum*, soit qu'on la proclame, au milieu de circonstances révolutionnaires, et pour empêcher l'élévation du prix des produits, dans un intérêt populaire, soit qu'on la proclame à une époque normale et tranquille, pour empêcher le bon marché de ces mêmes produits, dans un intérêt aristocratique ? Et qu'est-ce que la *protection*, sous toutes ses formes, si ce n'est un *maximum* au profit de ceux qui en jouissent ?

Je reviens à votre thèse, et j'admire tout le parti que vous savez en tirer. Vous dites : « Comment feriez-vous, pour que le droit in-« contestable de l'État, de répartir, de percevoir et de dépenser l'im-« pôt n'influât pas sur la richesse publique ? Pour qu'il n'en résul-« tât pas, au profit ou au détriment de quelques éléments, un ac-« croissement ou une diminution de forces productives ? »

Ainsi, de ce fait que le gouvernement ne peut pas lever et dépenser l'impôt sans influer sur la richesse publique, sans accroître pour les uns ou diminuer pour les autres les forces productives, vous concluez qu'il a le droit et le devoir d'investir telle industrie d'un monopole ; de nous faire payer un impôt aux fabricants de draps, tandisque nous n'en payons pas aux fabricants de soieries ; d'enrichir les maîtres de forges et d'appauvrir les propriétaires de vignobles ; d'accorder des primes à l'exportation à telles industries, la prohibition des produits étrangers à tels autres, de protéger celles-ci par des surtaxes de 80, celles-là de 50, de 30, de 20, de 0 pour cent ; de créer ainsi un prix artificiel des choses, indépendant des services ren-

dus par ces choses, et du travail employé pour les produire, un prix déterminé en un mot par la rareté *légale*, résultat de vos tarifs. Et tout cela parce que l'État ne peut pas exercer son droit *illimité* de prélever et de dépenser l'impôt sans influer sur la richesse publique. C'est-à-dire que vous concluez de l'existence d'un mal, à la nécessité de le propager au lieu de le restreindre, et que vous ne voyez d'autre moyen de remédier à un abus, que d'en multiplier les inconvénients. Mais songez donc, Monsieur, que cette influence irrégulière, inégale de l'impôt sur la richesse particulière, et sur les forces productives, a toujours été considérée comme un mal qu'il fallait s'appliquer à éviter. Et que nous devons à ce sentiment de justice tous les efforts heureux ou malheureux de notre législation fiscale, pour atteindre tous les citoyens sans exception, et toujours dans la proportion, égale pour tous, de leurs fortunes. Comment n'avez-vous pas conçu de doute sur la légitimité d'un principe qui vous menait à de telles conséquences ?

Mais, me dites-vous, puisque vous ne voulez pas que le gouvernement prenne aux uns pour venir au secours des autres : « Vous « allez démolir les hospices, les salles d'asiles, les écoles gratuites « pour le pauvre. Vous allez constituer la société la plus inhumaine « qui ait jamais existé. »

Ainsi, voilà les fabriques de draps assimilées aux hospices, les filatures de coton, aux salles d'asiles, les industries qui nous font payer la nourriture, les outils, le vêtement plus cher, c'est-à-dire qui nous privent d'une quantité donnée de ces objets, transformées en institutions de bienfaisance, et les monopoleurs changés en fonctionnaires publics ! Ces choses et ces hommes sont devenus sacrés, non parce qu'il y a de l'analogie dans l'utilité des unes et dans les services des autres, mais parce qu'ils vivent aux dépens de l'impôt, et que l'Etat a le droit de dépenser l'impôt comme il l'entend ! Je sais bien que les Saint-Simonniens disaient : chaque profession doit être une fonction : mais ils se plaçaient dans un milieu idéal qui ne s'est point réalisé, et d'ailleurs, chaque fonction n'était, pour eux, que le pouvoir spécial donné à chaque homme de dévouer ses facultés naturelles au bien de la société. Or, je vous le demande, un homme exerce-t-il une industrie, une profession dans l'intérêt social ou dans son intérêt personnel ? Par dévouement ou par calcul ?

Ce n'est pas parce que le gouvernement a, selon vous, le droit de percevoir et de dépenser l'impôt, et parce qu'il abuse de ce droit, que ce genre d'exploitation appelé *monopole*, sera estimé à l'égal d'un

service public. Un homme choisit de son plein gré une profession, il l'exploite dans son seul intérêt, il n'a d'autre but que de se rendre service à lui-même, et vous le comparez à un maître d'école ou tout autre employé de l'État, et vous prétendez qu'il a le droit de prélever une part sur le travail des autres ; pourquoi ? — parce qu'il a travaillé dans son intérêt particulier. Cela contredit toutes les idées que nous avons sur le juste et l'injuste. Défions-nous des comparaisons, quand nous voulons arriver à la certitude.

Voulez-vous faire une expérience, pour savoir jusqu'à quel point l'analogie que vous établissez entre les monopoleurs et les fonctionnaires publics est peu fondée en raison ? Proposez un changement dans la perception de l'impôt qu'ils lèvent sur leurs concitoyens. Au lieu de recevoir *indirectement* le produit de cet impôt, en vendant leurs produits plus cher, demandez qu'ils le perçoivent *directement* de la nation, au moyen de centimes additionnels ajoutés au principal des quatre contributions. Il y aura pour bénéfice certain, l'économie de la perception. Eh bien, quand vous proposerez de payer aux maîtres de forges, par exemple, leur liste civile annuelle d'une trentaine de millions, vous verrez de quoi vous serviront, contre l'indignation générale, les ressemblances forcées que vous établissez entre leur *métier* et les fonctions publiques. Pourquoi ? Parce que la lumière sera faite sur les sophismes de la protection. En effet, la protection n'est pas fondée sur un droit des individus contre l'État, ni sur un droit de l'État contre les contribuables, exercé capricieusement par le gouvernement, elle n'est fondée que sur l'égoïsme de ceux qui en profitent, et l'ignorance de ceux qui la paient.

Vainement direz-vous, d'une voix plaintive : « Pourquoi serions-nous, comme gouvernants, condamnés à étouffer cette angoisse de la pitié qui, comme hommes, nous pousse au sacrifice ! » Cette exclamation touchante ne saurait m'émouvoir. Les gouvernants sont libres de sacrifier ce qui leur appartient, comme hommes ; mais les hommes, comme gouvernants, n'ont rien à sacrifier, à moins toutefois que ce ne soit l'intérêt public, ce qui leur arrive trop souvent. Qu'ils se contentent d'être justes, on ne leur demande pas autre chose.

A vous entendre parler des *sympathies* de l'État, de l'État jouant *le rôle de la Providence*, de l'État comme promoteur de toutes les *institutions de secours matériel*, ou *moral*, ou *intellectuel*, de *crédit public*, d'*assistance publique*, on croirait que de telles institutions n'existent que chez les peuples dont les gouvernements jouissent de

pouvoirs sans limites, prélèvent l'impôt et le distribuent comme ils l'entendent. Je suis précisément frappé du spectacle contraire. Et je crois pouvoir affirmer que ces institutions sont le plus développées, précisément chez les nations où l'État a le plus restreint le cercle de ses attributions. Même en France, est-ce l'État qui est accoutumé à prendre l'initiative de toutes les améliorations apportées à ce qu'on appelle la bienfaisance publique ? Ne prenons que Lyon pour exemple, est-ce l'État ou les particuliers qui ont créé l'école de la Martinière, les hospices, les salles d'asiles, les maisons de refuge, etc. L'État a-t-il seulement pris l'initiative de la caisse de secours mutuels pour les ouvriers en soie ? Non, Monsieur, c'est précisément notre Chambre du commerce. Et ce résultat ne doit étonner personne. Quand l'État a la prétention d'être tout, il faut bien que les citoyens se résignent à n'être rien. Plus vous augmentez les devoirs de l'État, plus vous diminuez les devoirs des citoyens.

Vous dites avec une haute raison : « Le *socialisme* des partis sera un élément de progrès et non de désordre, dès qu'ils auront renoncé solennellement, et pour toujours, à l'emploi de la force. Qu'ils proposent, qu'ils discutent, et que la nation juge (à qui donc cela fera-t-il peur) ? » J'ai toujours partagé cette opinion, et je l'ai exprimée dans l'écrit qui a donné lieu à notre controverse. Mais je pense que le meilleur moyen de les désarmer, de les déterminer à renoncer *solennellement* et pour *toujours à l'emploi de la force* contre le gouvernement, c'est de circonscrire l'action, l'omnipotence de celui-ci, et de le ramener dans ses limites naturelles. Quand l'autorité n'abusera plus de ses attributions, soyez sûr qu'elle sera moins ambitionnée. Quand il sera établi que le gouvernement n'a pas à fixer des heures de travail, à protéger des catégories de producteurs, à tarifer des salaires, à accorder la gratuité du crédit, à prélever et à dépenser des impôts sans être guidé par un *principe absolu*, à distribuer des places par milliers, etc., les convoitises des partis seront moins irritées, et leurs agressions seront moins à craindre : n'en doutez pas. A quoi servirait la possession d'une autorité limitée par la loi, par la pratique, par la tradition, par l'esprit public ? C'est moins la faculté de faire le bien, et le devoir d'être juste, qui excitent l'ambition, que la faculté d'abuser du pouvoir. Une autorité limitée a moins de chances de provoquer la haine et de tenter la cupidité. On ne conspire pas contre les gouvernements à attributions restreintes : voyez la Suisse, les États-Unis et l'Angleterre.

Il y a, deux écoles, Monsieur, deux grandes écoles politiques. Si elles ne se combattent encore que sur des points secondaires, et d'une manière indirecte, soyez persuadé qu'elles ne tarderont pas à occuper le premier plan de toute discussion. Ces deux écoles, destinées peut-être à devenir deux partis, sont appelées, l'une, l'École réglementaire, l'autre l'École libérale. On les définirait plus exactement en disant que l'une compte plus sur l'autorité pour réaliser le progrès social, tandis que l'autre compte plus sur la liberté. L'une absorbe le citoyen dans l'État, l'autre restreint autant que possible les fonctions gouvernementales. L'une règne en France sous le nom de centralisation, l'autre, *en Angleterre, aux États-Unis, sous le nom de self-government*. Je crois, non pas que vous appartenez à la première, — ce mot conviendrait mal à une individualité aussi énergique que la vôtre, — mais que vous avez plus d'inclination pour elle que pour la seconde.

Moi, j'appartiens à la seconde. Cette différence vous explique pourquoi nous sommes et nous serons rarement d'accord sur la ligne de démarcation à tracer entre ce qui est du ressort du gouvernement, et ce qui doit être abandonné à l'activité individuelle. Voilà pourquoi vous trouvez que l'État, en faisant du socialisme, du *bon socialisme*, comme vous dites, « fait purement et simplement son métier de gouvernement. » Tandis que moi je voudrais qu'il bornât sa tâche à empêcher le mal et à *laisser faire* le bien.

Votre réfutation se divise en deux parties. Dans l'une vous avez posé les principes du système protecteur, dans l'autre, vous énumérez les inconvénients de la liberté commerciale. J'ai essayé de répondre à la première ; je vais m'occuper de la seconde, tout en faisant remarquer que cette question mériterait d'être traitée à part ; car son importance, son étendue excluent l'idée d'une discussion incidente et mutilée. Je supprimerai de ma réponse la moitié de ce qui peut et de ce qui doit être dit. Je ne démontrerai pas, je n'affirmerai pas la liberté commerciale, je ne parlerai ni de ses principes, ni de ses avantages. Je me bornerai à la preuve par *l'absurde*, c'est-à-dire à la preuve que vos arguments manquent d'exactitude.

Il est difficile, après avoir dit plus de mal en moins de mots du libre-échange, car vous certifiez que « la République *serait perdue* du

jour où elle ajouterait à toutes les difficultés qui embarrassent son avenir, cette cause d'incalculables catastrophes, » il est difficile de se montrer plus généreux envers lui que vous ne l'êtes quelques lignes plus bas. Vous nous sacrifiez, d'un trait de plume, les *excès du système protecteur*. Mais quels sont ces excès ? Est-ce la prime à l'exportation ? Est-ce la prohibition absolue ? Sont-ce les tarifs trop élevés ? Vous ne le dites-pas. Je crains bien, Monsieur, que vous ne deveniez libre-échangiste, le jour où il vous faudra tracer la ligne qui sépare le système protecteur des excès du système protecteur. Soyez sûr du moins que les protectionistes vous considéreront alors comme un de leurs plus dangereux adversaires. Ils ne vous pardonneront pas de croire qu'il y a des abus dans leur système, et de placer au nombre de ces abus, la protection de la houille nationale, et celle des bestiaux français. Et ils auront raison : car ils savent bien qu'une concession faite sur un point au libre-échange, entraîne fatalement et logiquement la ruine complète de la théorie protectioniste. En effet, il n'existe que par sa masse, *mole stat sua* ; vous ne pouvez pas exclure une seule industrie des bénéfices du monopole, sans qu'elle ne devienne, immédiatement et pour l'éternité, l'ennemi du monopole des autres : c'est pour elle la question d'être exploitée ou de ne l'être pas. Aussi les maîtres de forges, lorsque la Chambre du double vote a établi le régime protecteur, ne contestaient pas aux éleveurs de bestiaux le droit d'être protégés ; et les fabricants de coton ne se plaignaient pas de la cherté de la houille ; car il ne s'agissait pas de fonder un système sur la justice, mais d'établir une coalition pour réaliser des bénéfices. Et de quel droit priveriez-vous donc l'industrie houillère de la protection et conserveriez-vous ce doux avantage à l'industrie du fer ? Par quelle raison demanderiez-vous le bon marché de la viande, et maintiendriez-vous la cherté des autres denrées alimentaires ? Je défie qu'on me donne une bonne raison contre la protection de la houille ou des bestiaux, sans menacer l'existence du régime protecteur tout entier.

En voulez-vous la preuve ? Relisez le Rapport (1) sur le projet de loi des douanes, présenté en novembre 1847, à la Chambre des députés. C'est l'ultimatum de la protection. « *Toute réduction* (disait le Rapport, en parlant de nos houilles) *insignifiante* pour les consom-

(1) La Commission était composée de MM. Thiers, Kœklin, de l'Espée, Saglio, Casimir Périer, Richond de Brus, Dolfuss, Lauyer, *rapporteur* ; en un mot, l'élite de la Protection.

mateurs français, serait funeste à l'industrie houillère du nord. » Cela lui suffit pour repousser toute modification aux tarifs de douanes.

Et voyez comme il gourmande la cité de Rouen, qui s'était avisée, toute protectioniste qu'elle est, de demander,—comme vous, Monsieur, —l'abaissement des droits à l'importation des houilles, dans l'intérêt de son industrie cotonière : « Il ne faut pas oublier, que les industries françaises (les industries protégées s'entend), sont solidaires les unes des autres, et que cette solidarité constitue pour toutes la plus sûre des garanties. » Vous l'aviez oublié, Monsieur, cette *solidarité;* aussi, quand vous serez obligé de soutenir l'admission des houilles étrangères et des bestiaux étrangers, vous le ferez avec les arguments du libre-échange, quoique vous en ayez dit, et vos arguments feront brèche, malgré vous, dans l'édifice entier de la protection. Car les protectionistes n'emploient pas d'autres arguments pour défendre le fer, que ceux de la houille, et pour défendre la houille, que ceux des bestiaux. Essayez de lire le Rapport, si vous avez du temps à perdre, vous y verrez le modèle de ce que les logiciens appellent un cercle vicieux.

Vous me reprochez de livrer notre agriculture céréale aux importations capricieuses de la Pologne et de la Russie ; mais vous qui admettez l'importation des bestiaux étrangers, comment conciliez-vous cette liberté et cette restriction ? Consultez les Protectionistes : ils vous diront qu'admettre les bestiaux, c'est ruiner l'agriculture céréale et toutes les autres. Avez-vous oublié les paroles du maréchal Bugeaud, à la fois protectioniste et agriculteur ? Il aimait mieux voir les Cosaques franchir le Rhin, que les bêtes à cornes germaniques passer la frontière.

J'avais entrepris de démontrer dans mon article que la protection douanière est identique au *droit au travail*, réclamé par les Socialistes ; je l'avais jugé utile, parce que cela était nié par tout le monde, et surtout par les partisans du système protecteur. Vous, Monsieur, vous êtes un logicien trop rigoureux, pour vous méprendre sur ce fait, ou un homme trop sincère pour le nier ; aussi vous reconnaissez franchement que la protection est l'application partielle et possible de la *formule socialiste*. Voici votre langage : « Ce que l'État ne peut pas faire encore pour la réalisation de cette vague généralité, le *droit au travail*, s'il le peut, en partie, par la protection intelligemment et populairement calculée qu'il accorde au travail industriel et agri-

cole, pourquoi ne le ferait-il pas ? » Ainsi nous sommes d'accord sur l'identité du *droit au travail* et de la protection. Seulement je m'étonne que vous ayez vu des effets aussi différents dans deux causes identiques, ou plutôt dans une seule et même cause. Si vous approuvez que l'État accorde le *droit au travail* ou la *protection* à certains industriels, vous le dispensez de les réaliser au profit des salariés, parce qu'il ne pourrait pas le faire « sans encourager la paresse, l'inconduite, l'insouciance, la dissolution de l'esprit de famille dans le peuple, sans diminuer immensément les forces productives du pays, et, par conséquent, sans préparer pour l'avenir des misères bien autrement cruelles et générales, que celles qu'il aurait vainement tenté de guérir. » Je doute que le même principe puisse faire en même temps, tant de bien aux uns et tant de mal aux autres, sauver l'État ou perdre la République. Il y a évidemment une exagération dans votre éloge et dans votre blâme. Mais je doute surtout que les *salariés*, si la question est jamais portée devant eux, pensent que la protection accordée aux uns et refusée aux autres, soit *intelligente et populairement calculée*.

Vous vous adressez ensuite à l'expérience pour lui demander des preuves, et vous citez l'exemple de l'Angleterre comme exemple de l'utilité du système protecteur. De ce qu'elle s'est enrichie sous ce régime, vous concluez qu'elle se serait appauvrie sans lui. Je ne saurais me contenter de cette manière spécieuse de raisonner, placée dans la catégorie des arguments vicieux, sous le nom de *cum hoc ergo propter hoc*. Les Anglais eux-mêmes, qui ont appliqué cette argumentation au sujet qui nous occupe, n'en ont pas été satisfaits, et ils ont condamné ceux qui essayaient de s'en prévaloir. Ils prétendent que l'Angleterre — et nous sommes de leur avis — s'est enrichie, non pas *parce qu'*elle possédait, mais *quoiqu'*elle possédât le régime protecteur. En tout cas, c'est à vous de prouver qu'elle s'est enrichie et qu'elle n'a *pu* s'enrichir que par lui. Nous attendons cette démonstration et jusque là nous refusons à votre argument l'accès de la discussion.

Puisque j'en suis aux preuves que vous tirez des pays étrangers, permettez-moi de changer un peu l'ordre de votre discussion, et de répondre tout de suite à un argument que vous fournit une autre nation. Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à voir l'Espagne en cette affaire. Citer l'Espagne qui s'est ruinée sous le régime de la protection, après avoir parlé de l'Angleterre qui, selon vous, s'est enrichie grâce à ce même régime, quelle imprudence ! Jamais les partisans de la liberté commerciale n'ont été mieux servis par les distractions de leurs ad-

versaires. Il est vrai que votre pensée sur l'influence économique de la protection en Espagne ne me paraît pas bien précise. « Elle voulait, dites-vous, acheter sans vendre, consommer sans produire. » Cela n'est ni clair, ni exact. L'Espagne, de même que tous les pays protectionnistes, voulait vendre et ne voulait rien acheter. Comme elle s'était imaginé que les métaux précieux étaient la richesse suprême, elle en prohibait la sortie, et elle repoussait l'entrée des produits étrangers pour ne pas provoquer l'exportation de son argent. Quant à la vente de ses autres produits, elle la désirait et la recherchait de toutes les manières, mais elle n'y réussissait pas. La raison en est facile à comprendre : puisque l'or et l'argent étaient plus abondants en Espagne qu'ailleurs, tous les autres produits y étaient nécessairement plus chers. Les nations étrangères ne pouvaient donc lui acheter, en fait de produits, que ses valeurs métalliques. Mais elle a voulu mettre la volonté de ses financiers à la place des lois naturelles qui régissent la circulation des richesses, et je vous dis à mon tour : « Voyez ce que l'Espagne est devenue ! »

Après avoir affirmé que la protection avait fait la fortune de l'Angleterre, vous examinez son utilité pour la France, et vous dites que, sans elle, les maîtres de forges seraient ruinés, et que notre industrie métallurgique *serait tuée irrémissiblement*. Nous objecterions bien que ces prévisions sinistres nous paraissent excessives, puisque vous reconnaissez vous-même que nos usines « sont prêtes à tenir tête à la Belgique, et qu'elles ne tarderont pas à braver l'Angleterre » D'ailleurs les libre-échangistes n'ont jamais demandé une substitution violente de la liberté à la restriction. Mais nous avons hâte d'arriver à la fin de cette rectification que vous nous opposez, et nous nous contenterons d'observer que la question à résoudre est seulement celle-ci : un abaissement des tarifs, lors même qu'il compromettrait les intérêts particuliers des maîtres de forges, compromettrait-il l'intérêt général de la France?

Je dois réclamer contre une opinion économique que vous me supposez à mon grand étonnement ; car je ne crois pas que rien dans ce que j'ai écrit puisse motiver votre méprise. D'ailleurs, cette supposition ferait peser sur moi une accusation d'étourderie impardonnable dans une discussion aussi grave.

« Dites donc enfin, c'est à moi que vous vous adressez, « à quelle industrie vous nous destinez? Vous ne nous croyez propres ni à l'agriculture, ni à l'industrie : qu'offrirons-nous donc aux étrangers pour les denrées et les marchandises que nous leur demanderons? Nous aurons d'autant moins à leur offrir que nous aurons plus à leur

demander. Comment donc arrangez-vous l'avenir de notre marché ? »

Non, Monsieur, je n'ai jamais dit et je n'ai jamais pensé que nous ne fussions propres, ni à l'industrie ni à l'agriculture, et que nous n'aurions rien à offrir aux étrangers. J'ai toujours pensé au contraire que nos industriels et nos agriculteurs défieraient la concurrence étrangère, surtout si MM. les protectionistes ne les forçaient pas à leur payer un impôt si onéreux. Ma conviction est formée depuis longtemps à cet égard. Je ne veux pas réfuter la vôtre ; je veux seulement vous indiquer à quelle source j'ai puisé la mienne. Ouvrez le tableau officiel du commerce de la France avec les puissances étrangères, et vous verrez que, de 1840 à 1845, l'Angleterre a importé en France, en produits anglais destinés à la consommation française, une valeur de 84 millions par année en moyenne. Tandis que la France, pendant le même temps, a livré à la consommation anglaise pour 98 millions de produits français par année. J'ai cité seulement notre commerce avec l'Angleterre, parce que c'est toujours cette nation qu'on nous présente comme un épouvantail, quand on nous dit : qu'aurez-vous donc à offrir aux étrangers ? quand vous aurez médité ces chiffres, j'espère que vous aurez moins d'inquiétude *sur l'avenir du marché français*, et que nous ne serons pas pour nos fournisseurs des consommateurs insolvables.

Mais, quelle préoccupation a pu vous dicter cette phrase ? « Nous aurons d'autant moins à leur offrir que nous aurons plus à leur demander. » Que veut-elle dire ? De deux choses l'une : ou les peuples étrangers vous *vendront* leurs produits et ils recevront vos produits en retour ; et alors, qu'avez-vous à craindre ? ou ils vous *donneront* leurs produits gratis, et alors, qu'avez-vous à perdre ?

Je ne veux pas revenir sur votre assimilation de l'Etat avec le père de famille, des industries protégées avec les fils de la maison. Ces ressemblances m'ont toujours paru entachées de mièvrerie. Les comparaisons sont bonnes quand on décrit, non quand on discute. L'Etat a un devoir d'équité à remplir envers des citoyens, il n'a pas de caprices et de préférences à satisfaire envers des enfants. Quand donc, vous ajoutez, en prolongeant sur votre dissertation l'ombre poétique et incertaine de vos comparaisons, que, puisqu'une famille ne renonce pas à faire de son fils un médecin, un mathématicien ou un avocat, parce qu'il y a des Bichat, des Laplace ou des Monge, des Sauzet ou des Berryer, l'Etat ne doit pas renoncer à créer, à protéger des industries, lors même qu'elles devraient rester à un rang secondaire, c'est-à-dire coûter plus qu'elles ne rendent ; moi, je réponds, Monsieur, que votre

analogie pèche en un point important, c'est que les pères de famille, quand ils sont assez aveuglés par leur tendresse pour se tromper sur les facultés de leurs enfants, et en faire mal à propos des médecins, des calculateurs ou des avocats, gardent pourtant encore un sens moral assez juste, pour ne pas empêcher leurs concitoyens de demander une consultation à Bichat, un calcul à Monge ou à Laplace, une plaidoirie à Sauzet ou à Berryer. Or, c'est là ce que font les protectionistes, qui nous obligent à payer plus cher ce qu'ils font plus mal.

Reste une dernière objection. Selon vous, *j'insinue* que la protection est seulement utile *au détenteur de capital, au propriétaire de la rente*, et nullement au travailleur. C'est une chose que je *n'insinuerai* jamais, parce que je l'affirmerai toujours. En fait, je crois n'en avoir pas parlé dans l'article qui m'a valu votre éloquente réponse, et je m'abstiendrai, par conséquent, de la discuter aujourd'hui. Vous me demandez si l'ouvrier ne perdra pas quelque chose « lorsque nos forges, étant tombées par la concurrence du fer anglais, il aura été congédié. »

Je vous réponds : Qu'est-ce qui détermine l'élévation, non de tel salaire en particulier, mais des salaires en général ? C'est l'abondance du capital disponible pour payer les salaires, relativement à la quantité de ces salaires eux-mêmes. Plus il y a de ce capital, plus le taux des salaires est élevé ; plus il y a de salariés, plus les salaires diminuent. Il s'agit donc seulement de savoir si la Protection accroît ou diminue la quantité de ce capital disponible : voilà toute la question. Or, je ne pense pas qu'une nation augmente son capital, lorsqu'elle se condamne, par le régime protecteur, à obtenir moins de produits pour plus de travail effectué.

J'ai fini, Monsieur, cette revue de vos agressions contre le libre-échange. J'aurais peine à ne pas m'attrister de notre dissentiment, si je ne pensais qu'il est borné à cette question spéciale. Vous semblez nous inviter à porter, dans ce moment, la discussion sur un terrain plus politique et moins stérile en résultats utiles : nous acceptons ce conseil ; mais nous espérons, dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt de nos lecteurs, que vous nous en donnerez le premier exemple.

J. BUY.